



Direction de la Solidarité
et de la Cohésion Sociale
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32
Fax : 03.20.66.58.35

DECISION

DEC/2024/PE/7

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de l'association « La Compagnie Ciboulette et Rollmops », concernant une convention d'intervention pour trois ateliers d'éveil aux livres en musique, aux dates ci-dessous, dans les locaux de La Ruche de la Maison de la Petite Enfance, située au 124, rue des Ecoles, à Hem,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé avec « La Compagnie Ciboulette et Rollmops », située au 48, rue Saint-Amé - 59800 LILLE, une convention d'intervention pour trois ateliers d'éveil aux livres en musique à la Ruche, située au 124, rue des Ecoles à Hem, aux dates suivantes :

- Mercredi 12 Juin 2024, à 9h30
- Mercredi 18 Septembre 2024, à 9h30
- Mercredi 23 octobre 2024, à 9h30

Les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de l'association « Ciboulette et Rollmops ».

ARTICLE 2 : Le coût total de la prestation s'élève à 255 € TTC.

En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites et la convention pourra être annulée sans frais.

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.



Fait à Hem, le

31 JAN. 2024

Francis VERCAMER
Maire de Hem
Vice-président de la MEL